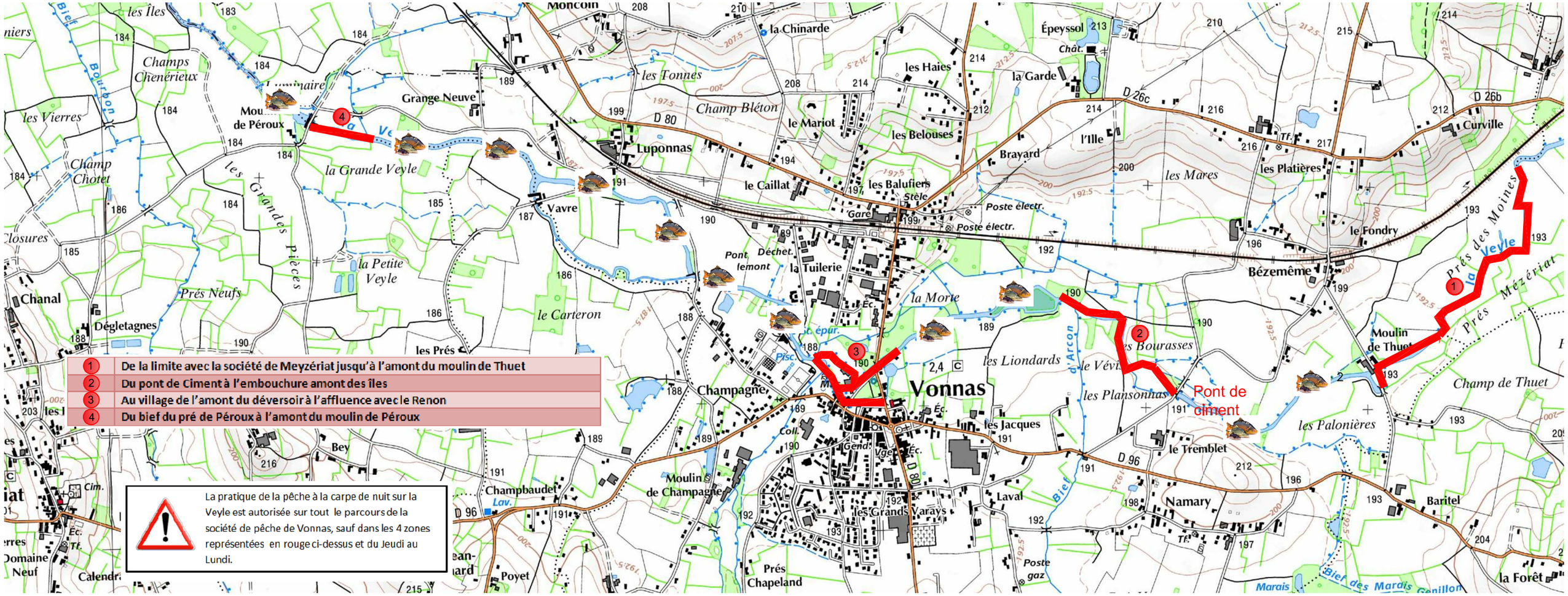
Vonnas
Champagne
Champbaudet
Moulin de Champagne
Moulin de Thuet
Moulin de Péroux
Grange Neuve
Luponnas
Vavre
Chanal
Dégletagnes
Bézemême
Namary
Baritel
la Forêt
Pont de ciment
1 De la limite avec la société de Meyzériat jusqu'à l'amont du moulin de Thuet
2 Du pont de Ciment à l'embouchure amont des îles
3 Au village de l'amont du déversoir à l'affluence avec le Renon
4 Du bief du pré de Péroux à l'amont du moulin de Péroux
La pratique de la pêche à la carpe de nuit sur la Veyle est autorisée sur tout le parcours de la société de pêche de Vonnas, sauf dans les 4 zones représentées en rouge ci-dessus et du Jeudi au Lundi.